6.2

Réglementation et instructions générales

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Aucune information.

6.2.2 Publication

Avis de publication

Règlement modifiant le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché
Règlement modifiant le Règlement 23-101 sur les règles de négociation

(Voir section 7.2.2 du présent bulletin)